



SUIVI DU VANDALISME ET DES INCIVILITES EN FORêt

CRFB du 21/11/2025

Historique de l'action

Bilan au 17 novembre 2025

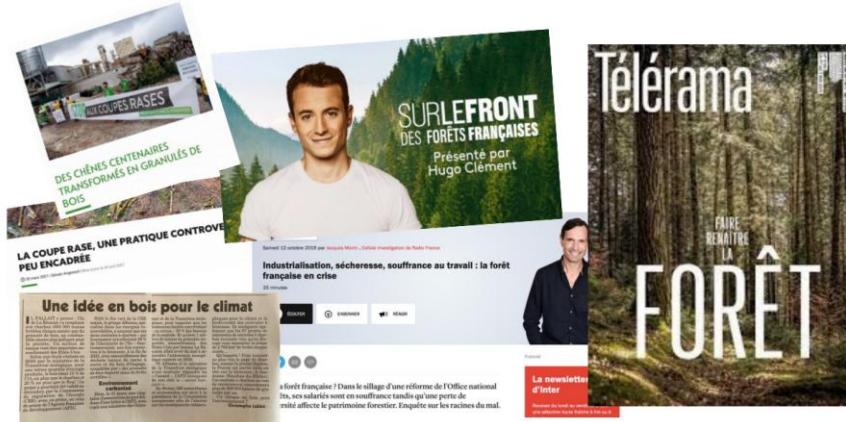
Décembre 2018 / incendie Mecafor un premier choc

- Incendie criminel dans la nuit du 23 au 24 décembre 2018
- Attentat revendiqué par mail auprès de la PQR
- 3 départs de feu simultanés / perte du bâtiment de maintenance et de 7 engins



2019 / 2020 - premières actions de la profession

- Intensification des tags, menaces, dégradations de matériel sur le terrain
- Premières manifestations et communications « anti-coupe rases »
- Médiatisation de la thématique



Premières actions de communication durant la période COVID et demande forte des professionnels fin 2020 suite à de nouveaux incidents en forêt :

- Mise en place par FIBOIS Nouvelle-Aquitaine d'un outil de saisie en ligne.
- Proposition de formations « gestion des situations conflictuelles en forêt »
- Contacts réguliers avec les forces de l'ordre (gendarmerie et renseignements territoriaux)

Suivi du vandalisme / Méthodologie

- Formulaire de saisie en ligne accessible via Fibois-na.fr
- Ou saisie des informations par l'équipe Fibois NA

+ Communication / diffusion régulière via newsletter Fibois, veille, ...

Ce suivi intègre depuis septembre 2025 les informations transmises par les organisations professionnelles de Nouvelle-Aquitaine.

NB : Ce suivi est purement déclaratif et n'a pas vocation à être exhaustif.

Il repose sur la mobilisation des salariés des entreprises concernées, avec par conséquent de fortes disparités entre territoires, entreprises ou même dans le temps.



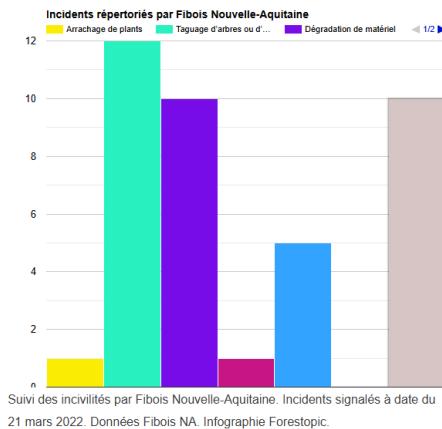
The screenshot shows a web-based survey form titled "Suivi du vandalisme et des incivilités en forêt". The header includes the Fibois logo and a small "..." icon. The main content area contains the following sections:

- Le sondage prendra environ 6 minutes. Ce formulaire est un outil proposé par FIBOIS Nouvelle-Aquitaine aux professionnels concernés par la récolte de bois en forêt. Il doit permettre aux entreprises de signaler les incivilités dont elles sont victimes lors de leurs activités de récolte et/ou de travaux forestiers. Ces données sont confidentielles et donc conservées par FIBOIS Nouvelle-Aquitaine dans le respect de la RGPD. Elles seront utilisées uniquement de façon collective et dans l'objectif d'obtenir des statistiques globales sur les incivilités dont sont victimes les entreprises de la filière. Pour tout complément d'information, vous pouvez nous joindre au 06 72 14 91 22. L'équipe de FIBOIS Nouvelle-Aquitaine**
- Lorsque vous soumettez ce formulaire, il ne collecte pas automatiquement vos détails, tels que le nom et l'adresse e-mail, sauf si vous le fournissez vous-même.**
- * Obligatoire**
- 1. Identité de l'entreprise ***
Entrez votre réponse
- 2. Nom / Prénom du responsable du chantier concerné par les incivilités ***
Entrez votre réponse
- 3. Adresse email ***
Entrez votre réponse
- 4. Coordonnées téléphoniques ***
Entrez votre réponse

Suivi du vandalisme / médiatisation

Tags, sabotages, incendies...

Le recensement des incidents s'améliore. L'interprofession forêt-bois régionale Fibos Nouvelle-Aquitaine a lancé, début 2021, un formulaire en ligne qui propose aux professionnels d'effectuer des signalements dans la région. Il permet un panorama chiffré, certes non exhaustif.



FIBOIS NOUVELLE-AQUITAIN OUVERTE ET TIENDRA À JOUR UN FICHIER ET UNE PHOTOTHÈQUE DES INCIVILITÉS RECENSÉES EN FORÊT

FIBOIS Nouvelle-Aquitaine ouvre et tiendra à jour un fichier et une photothèque des incivilités recensées en forêt

La récolte de bois en forêt est un sujet qui fait la une depuis plusieurs années, le grand public est de plus en plus sensible aux activités des entreprises forestières.

En parallèle, les actions plus ou moins violentes visant ces entreprises se sont multipliées : arrachage verbal, arrachage de plants, tags voire incendie de matériel... C'est pour mieux mesurer la fréquence de ces incivilités et pour répondre à la demande de ses adhérents que FIBOIS Nouvelle-Aquitaine a conçu un formulaire de déclaration des incivilités en forêt.

Les données recueillies seront bien entendu anonymes et permettront à l'interprofession de communiquer sur la réalité des entreprises de récolte du bois et d'éventuellement interagir avec les pouvoirs publics sur ce sujet. N'hésitez pas à contribuer !

CONTACT : Gaël LAMOURY : 06 72 14 91 22 / gael.lamoury@fibos-na.fr

Pour lutter contre les incivilités en forêt, les forestiers et la gendarmerie de la Dordogne signent une convention

Lecture 1 min

Accueil • Économie & entreprises • Filière bois



La filière bois s'organise face aux incivilités et agressions en forêt

Face au réchauffement climatique et aux enjeux sociétaux qui en découlent, la forêt devient le théâtre d'incidents commis à l'encontre des professionnels du secteur. En trois ans, 80 ont été recensés dans la région

Avril 2022, incendie criminel d'une abatteuse à Paulin (24); en juillet de la même année, c'est une plantation à Saint-Pardoule-Vieux (19) qui part en fumée... Et puis, il y a les menaces de mort et les agressions physiques et verbales à l'adresse des professionnels en forêt, sans oublier les tags sur des arbres et des panneaux avec des noms d'oiseaux et des mises en accusation sans concession.

C'est un fait, depuis 2019, la forêt de Nouvelle-Aquitaine devient le théâtre de mécontentements exprimés de manière violente. Au point que, fin 2020, les forestiers ont demandé à leur interprofession, Fibos Nouvelle-Aquitaine, de se saisir du sujet.

« Nous avons alors mis en place un outil de suivi en ligne des incivilités et des agressions afin que nos adhérents nous fassent remonter les incidents », souligne Gaël Lamoury, coordinateur technique au sein de la structure interprofessionnelle.

Lassitude

De 2021 au 30 septembre 2023, 80 « incidents » ont été recensés avec une progression marquée : 24 remontées en 2021, 41 en 2022 et... 10 en 2023. « Cette baisse de 2023 est liée à la lassitude des professionnels, qui ont renoncé à noter toutes les incivilités, se concentrant sur les faits les plus lourds », poursuit-il. Et 78 % des faits sont concentrés dans les dé-

partements de la Corrèze, de la Creuse et de la Dordogne. Les Landes de Gascogne, sur lesquelles l'implantation forestière est historique, sont plus épargnées.

Dans le viseur des « agresseurs » : les coupes rases (35 %), les éclaircies (12 %) et les plantations (12 %). Mais qui sont les auteurs ? « On ne sait pas... Des « extrêmes ». Une chose est sûre, les agressions ne viennent pas des mouvements structurés associatifs locaux, même s'il y a des désaccords, ni du grand public, qui manifeste son attachement à la forêt – tout en faisant montrer d'une méconnaissance sur certains sujets. »

Résultat, outre le suivi des incidents transmis aux forces de l'or-

dre et même une convention de coordination avec la gendarmerie de Dordogne, l'interprofession régionale a cherché à apporter des réponses.

Concertation au menu

À destination des professionnels pour commencer, avec une formation de gestion des conflits via le théâtre. « Ici, on apprend à avoir la bonne posture et à dénouer les tensions. Une formation complétée par des petits livrets destinés à présenter les métiers de la forêt, l'encadrement des activités forestières, les outils de travail, l'enjeu du stockage du carbone... avec les bons mots. Et nous avons organisé des visites en forêt pour le public, sur

Valérie Deymes



Inviter le public à visiter les chantiers et à débattre ou former les professionnels à gérer les incivilités sont quelques-unes des actions mises en place par Fibos Nouvelle-Aquitaine.

ARCHIVES NICOLAS LE LIÈVRE / SUD OUEST

Suivi du vandalisme / forces de l'ordre

- Envois réguliers du fichier de suivi « anonymisé »
- Réunions annuelles de suivi en 2021, 2022, 2023
- Conventionnement avec la Gendarmerie Dordogne
- Réunions d'informations avec Gendarmerie Corrèze
- Diffusion d'outils dédiés avant portage au national

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

CONSENTEMENT ET INFORMATION LÉGALE SUR L'EXERCICE DES DROITS DE LA PERSONNE CONCERNÉE

(Articles 6, 12, 13 et 14 du RGPD)

Gendarmerie Nationale

Je soussigné(e).....
(fonction)....., (nom entreprise).....
N° de tél. portable (indispensable pour recevoir l'alerte) : / / /
Email :
Adresse postale (rue+code postal+commune) :

acteur de la filière bois dans le département de la Corrèze,
autorise le regroupement de gendarmerie départementale de la Corrèze à utiliser et stocker ces informations dans le cadre :

du réseau d'alerte par SMS destiné à me prévenir et à m'informer des faits de délinquance impactant la filière bois,
ou à m'adresser par mail, des conseils ou des informations relatives à la commission d'actes de malveillance,
afin de prévenir les atteintes pouvant viser mes personnels et moi-même, et les engins forestiers (dégradations, Incendies criminels,...).

Je suis informé(e) que le fichier des numéros de téléphones portables et des adresses mail ainsi constitué par le regroupement de gendarmerie départementale de la Corrèze fait l'objet d'une dispense de déclaration à la CNIL. La réutilisation des renseignements fournis à une autre finalité est interdite.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, je dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui me concernent. Pour cela, je peux accéder aux informations me concernant ainsi qu'introduire une réclamation en m'adressant au :

Commandant de regroupement de gendarmerie départementale de la Corrèze
15 rue de la Boëte
19000 TULLE
Tél : 05 55 21 50 03
Email : ggd19@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Mes données seront conservées tant que le dispositif d'alerte de la filière bois sera maintenu.

Je peux mettre fin à tout moment à mon adhésion au réseau d'alerte par simple courrier ou mail envoyé au regroupement de gendarmerie départementale de la Corrèze.

A Signature

Voir page ci-dessous pour détails sur le dépôt de la CNIL



Agressions / incidents en forêt

Que faire en cas de dégradation du matériel ou agression de votre personnel

Mesures préventives

Définition des zones dites « sensibles » : toutes les communes situées au carrefour des 3 départements du territoire Limousin.

Sur ces zones : en cas de chantier de plusieurs jours ; informer systématiquement la ou les brigades de gendarmerie concernées.

Les coordonnées de ces brigades sont disponibles sur plusieurs applications :

La Corrèze dans ma poche, disponible sur l'[AppStore](#) ou [Google Play](#)

Ou Ma Sécurité, disponible également sur l'[Appstore](#) ou [Google Play](#)

Toujours sur ces zones à risque, pensez à organiser vos chantiers autant que possible notamment en laissant les engins le soir ou les WE au plus près des habitations ou des fermes.

N'hésitez pas à investir dans des équipements de sécurité, 2 solutions sont envisageables :

- Utiliser des caméras de chasse, investissement bon marché, qui permettent de capter des visuels des personnes visitant vos chantiers
- Voir s'équiper d'un système de télé surveillance connecté au réseau téléphonique et qui permettra donc, soit d'alerter l'entreprise soit de déclencher une alarme dissuasive. Exemple de fournisseur : l'entreprise [SERENITEC](#) qui est venu présenter sa solution à l'Interprofession ou l'entreprise [INNOVATEC](#).

Dans les 2 cas, la captation d'image est un domaine très précis, les caméras ne doivent pas être orientées vers le domaine public. Essayez de privilégier les vues sur les entrées de chemin, les pistes d'accès ou directement vers vos machines.

Concernant les panneaux de chantier, des discussions vont avoir lieu avec les services de l'état afin éventuellement d'obtenir une dérogation sur les zones à risque. Si cette solution n'est pas envisageable, un système de QR Code, plus discret, pourrait être envisagé.

	« OPÉRATION TRANQUILLITÉ ENTREPRISES et COMMERCES »	
FICHE DE SÉCURISATION DES INTERVENTIONS ET DE PROTECTION (SIP)		
INSCRIPTION À LA DEMANDE		
« FILIÈRE BOIS »		
<p>La gendarmerie nationale assure de jour comme de nuit des services de sécurité de proximité, dans le but de réduire au maximum les atteintes visant les personnes et les biens. Ainsi dans le cadre des atteintes touchant la filière bois, notamment à l'occasion de coupes dites « rases », vous pouvez participer activement à l'amélioration l'action préventive de la gendarmerie en sollicitant auprès des brigades territoriales, votre inscription informatique sur le module SIP de la Base de Données de Sécurité Publique (BDSP), catégorie « opération tranquillité entreprises et commerces ». Cette inscription pourra se faire au préalable d'une coupe de bois auprès de la brigade la plus proche du chantier. Votre démarche permettra d'orienter des patrouilles pour effectuer des passages aléatoires, de jour comme de nuit, pendant la durée du chantier afin de prévenir et/ou détecter d'éventuels troubles ou atteintes sur votre chantier.</p>		
Brigade de :	Cadre réservé au service	
Commune de :	Procéder à l'inscription SIP « OTEC »	
DEMANDEUR		
Nom :	Date de naissance :	
Prénom :	Lieu de naissance :	
Adresse :		
Ville :	CP :	
Téléphone :	Fonction au sein de l'entreprise :	
COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ		
Nom de l'entreprise :		
Adresse siège social :		
Ville :	CP :	
Téléphone :		
LOCALISATION CHANTIER		
Adresse chantier :		
Ville :	CP :	
Éventuellement coordonnées GPS :		
Date de début :	Date de fin programmée :	
Personne à prévenir en cas d'urgence (si différent du demandeur) :		
Nom :	Prénom :	
Téléphone :	Fonction :	

Suivi du vandalisme / formations

- En complément, mise en place de formations « gestion des situations conflictuelles » basées sur le « théâtre en entreprise »
- Une centaine de salariés formés entre 2021 et 2024 (8 sessions)
- Dernières sessions en octobre 2024



Le 11 octobre à Bordeaux (33)
 Le 21 octobre à Périgueux (24)
 Le 4 novembre à Tulle (19)

Les professionnels de la récolte du bois rencontrent de plus en plus de difficultés de communication avec le grand public. Ils subissent régulièrement des attaques, des agressions verbales, parfois même physiques, lors de rencontres avec des publics mécontents (élus, promeneurs...) des actions menées par ces professionnels des métiers du bois. Ainsi, après avoir élaboré en 2020 des "éléments de langage", nous vous proposons une journée de formation ludique, pédagogique et interactive faisant appel notamment aux techniques théâtrales.

Les objectifs de cette formation sont donc :

- Connaitre et utiliser les différents modes de communication
- Utiliser les techniques de communication assertive
- S'approprier les éléments de langage élaborés par l'interprofession
- S'entraîner à gérer les interactions avec le public

PROGRAMME

9h30 / 10h00 – Lancement de la formation
 10h00 / 12h30 – Découverte des profils DISC, intégration des éléments de langage dans la communication quotidienne, focus sur les aspects juridiques
 12h30 / 13h30 – Repas pris en commun
 13h30 / 17h00 – Mises en situation (alternance de jeux de rôle et de débriefing intégrant la présence d'un avocat qui abordera les notions de cadre légal, les infractions pénales, les limites de la légitime défense, ...)

INTERVENANTS

Pour la partie communication / mise en situation : **Le Théâtre sur Mesure**
 - Organisme de formation spécialisé dans le théâtre d'entreprise
 - Utilise le théâtre comme support pédagogique pour animer, communiquer, sensibiliser, ...

Pour les aspects juridiques : **FIDAL Formations**
 - Organisme de formations spécialisé en formations juridiques et RH.



Suivi du vandalisme / résultats

Suivi global au 17/11/2025

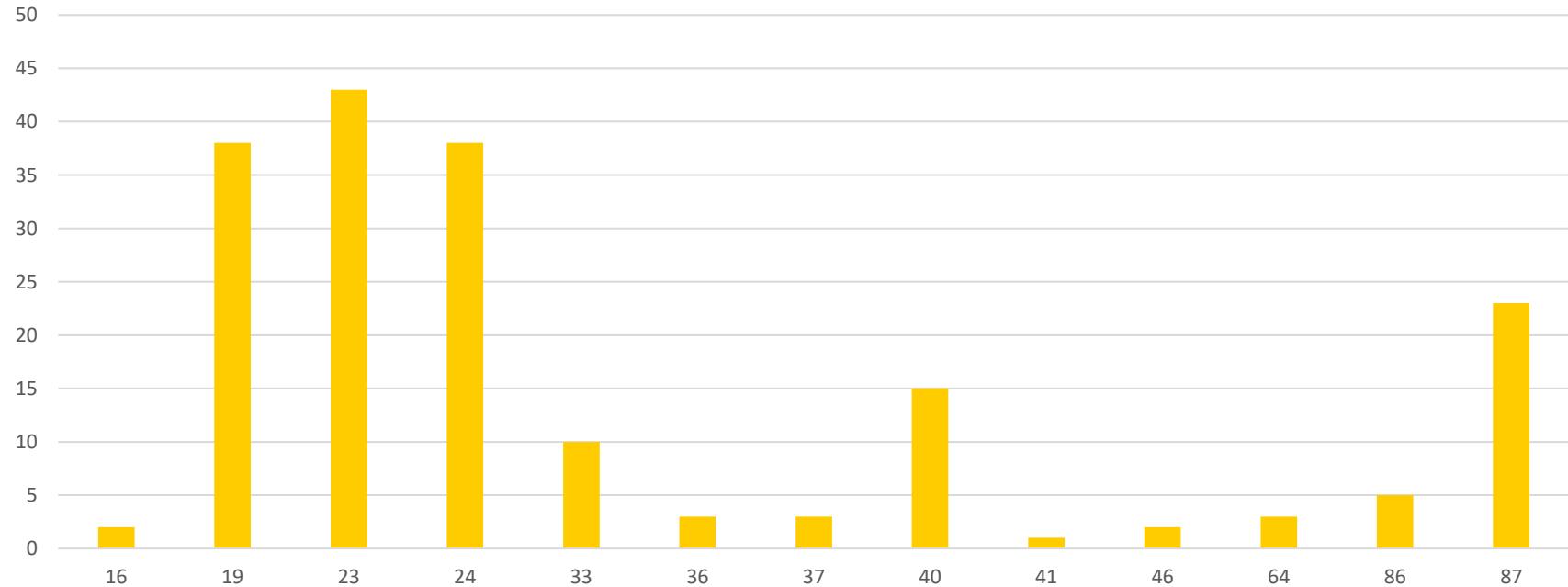
187 incidents remontés à l'interprofession

56 structures ou entreprises différentes / 2 contributeurs principaux (83 remontées)

13 départements différents (16/19/23/24/33/36/37/40/41/46/64/86/87)

Limousin + Dordogne représente 76 % des incidents

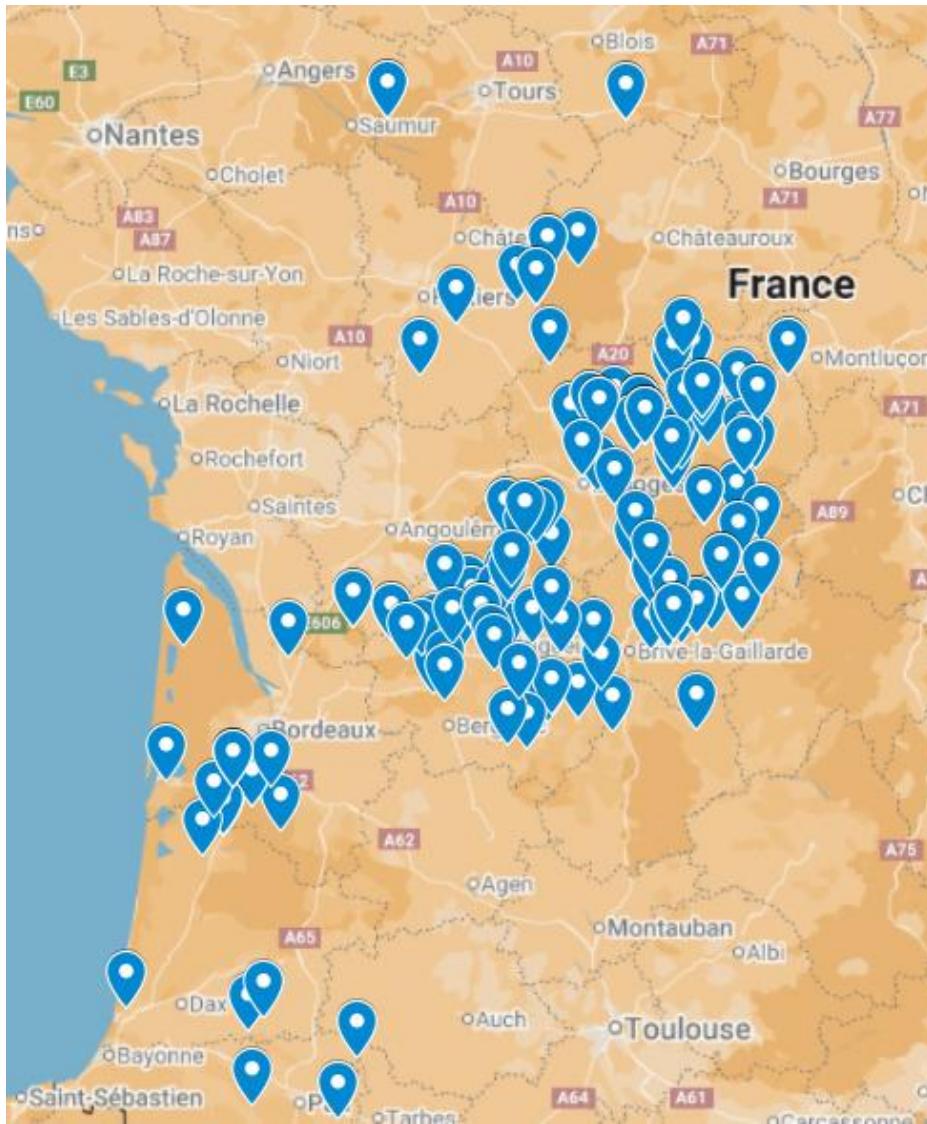
Nb d'incidents par département



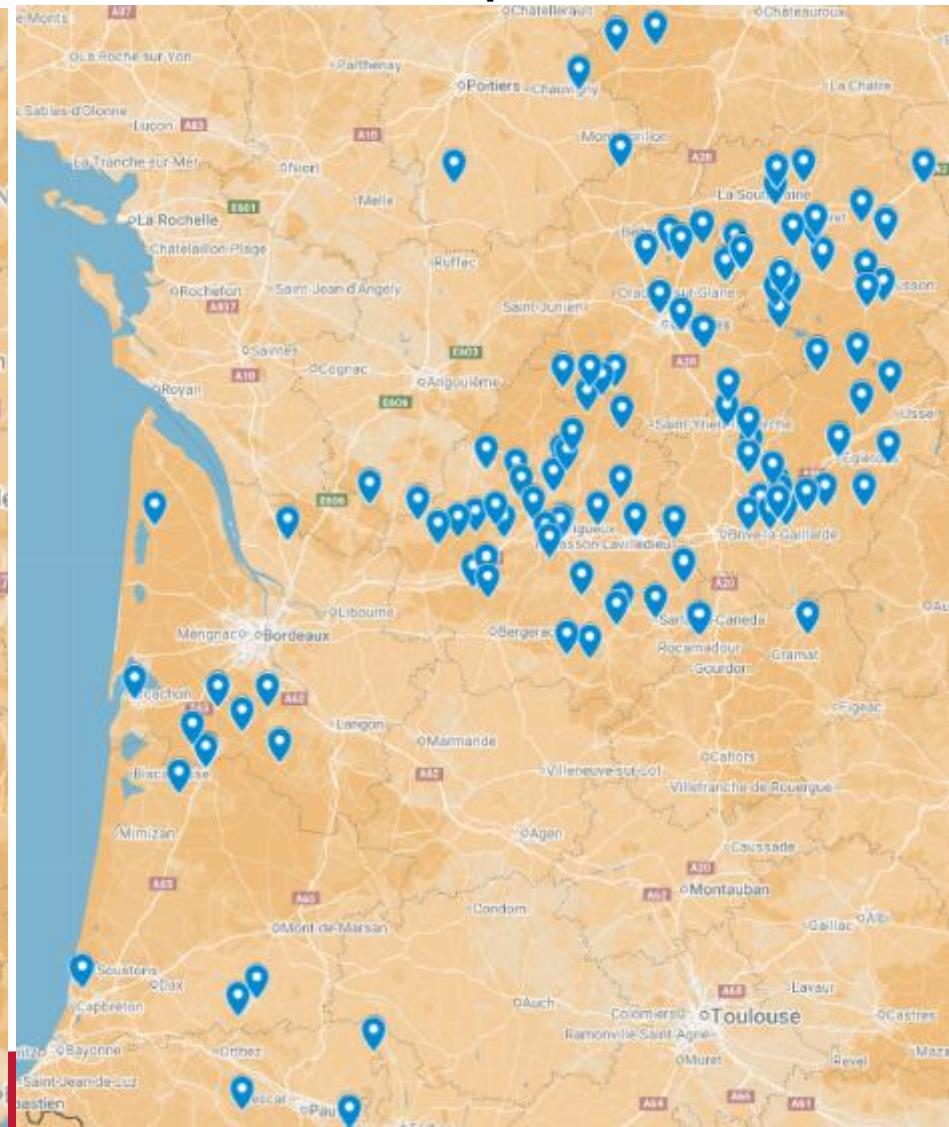
Suivi du vandalisme / résultats

Suivi global - cartographie novembre 2025

Vision globale



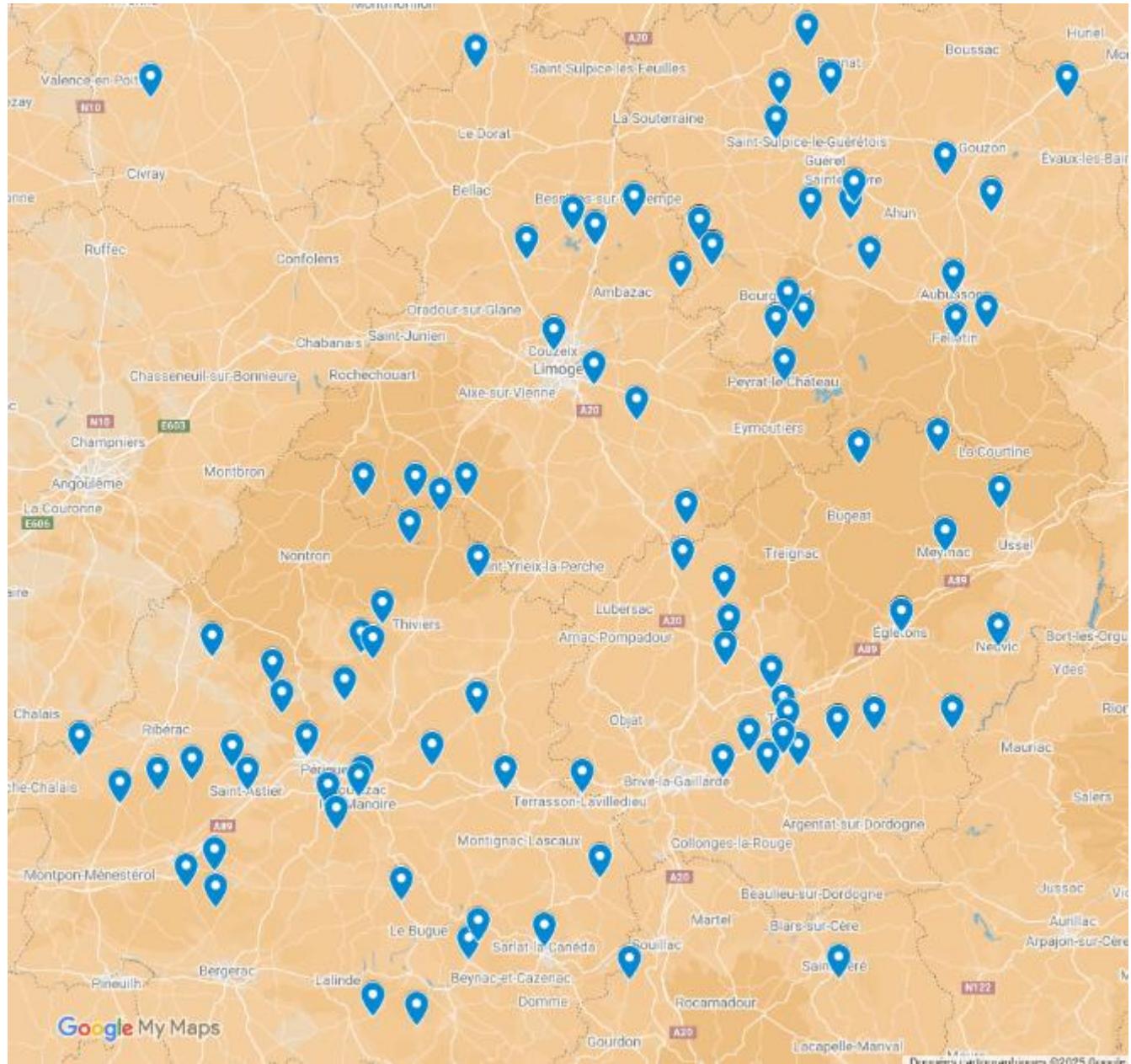
Nouvelle-Aquitaine



Suivi du vandalisme / résultats

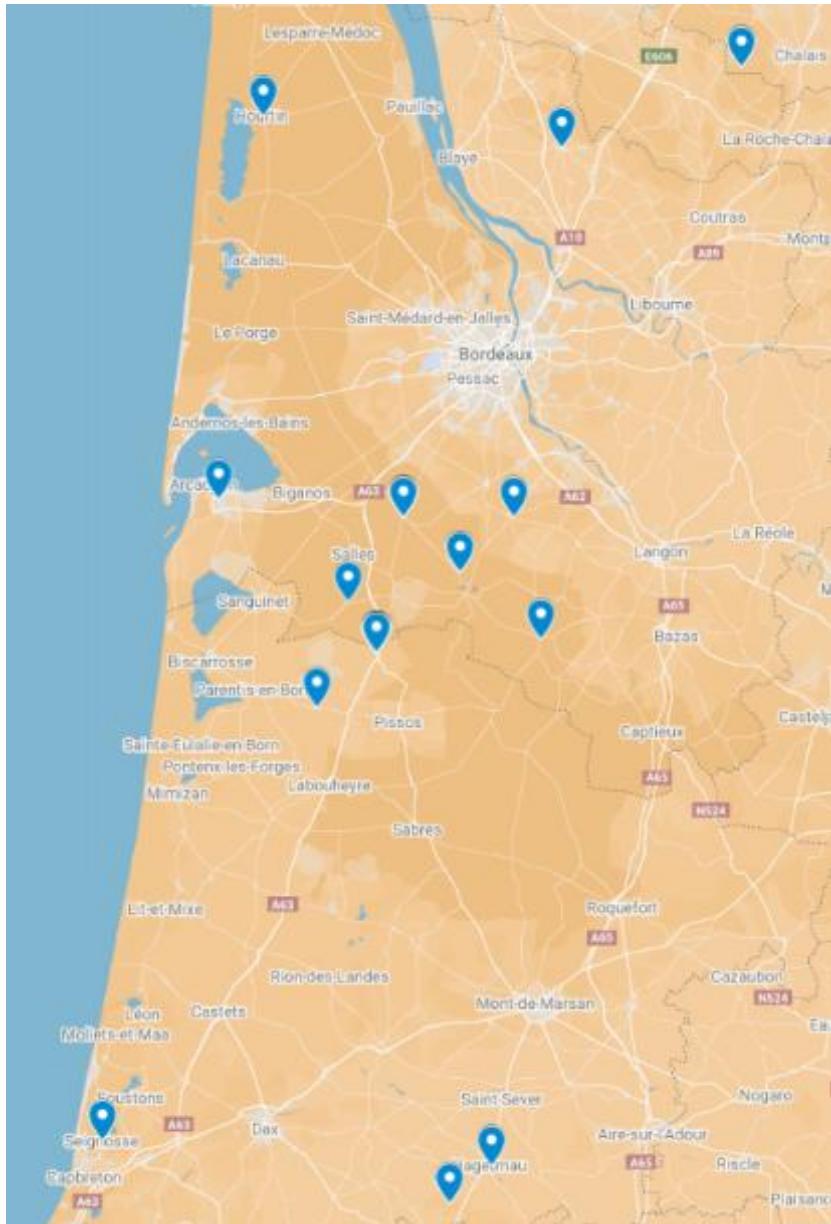
Suivi global novembre 2025

Focus Limousin et Dordogne



Suivi du vandalisme / résultats

**Suivi global - cartographie
novembre 2025, focus
Landes Gascogne**

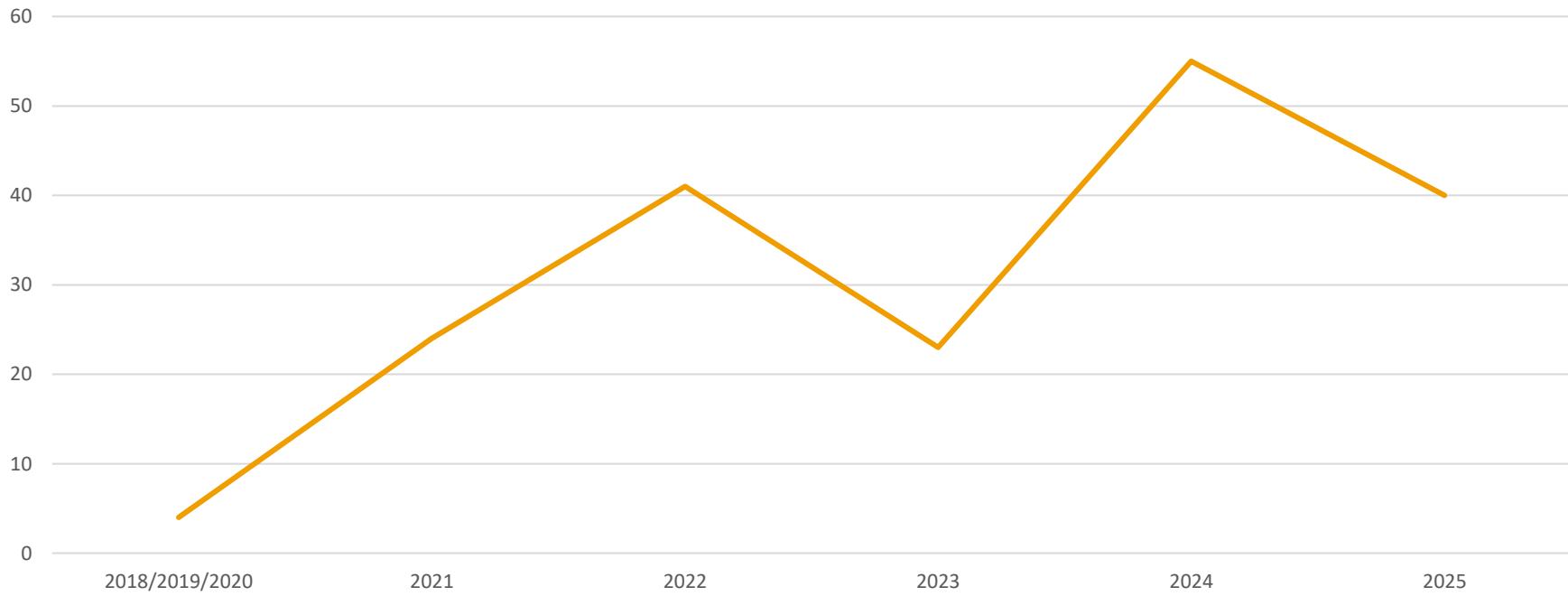


Suivi du vandalisme / résultats

4 remontées datant de 2018/2019/2020
24 remontées en 2021
41 en 2022,
23 en 2023
55 en 2024
40 pour l'instant en 2025

Evolution globalement à la hausse,
une période d'accalmie pendant et
après l'été 2022, reprise en 2024.

nombre d'incidents par année



Suivi du vandalisme / résultats

Répartition par type de chantier

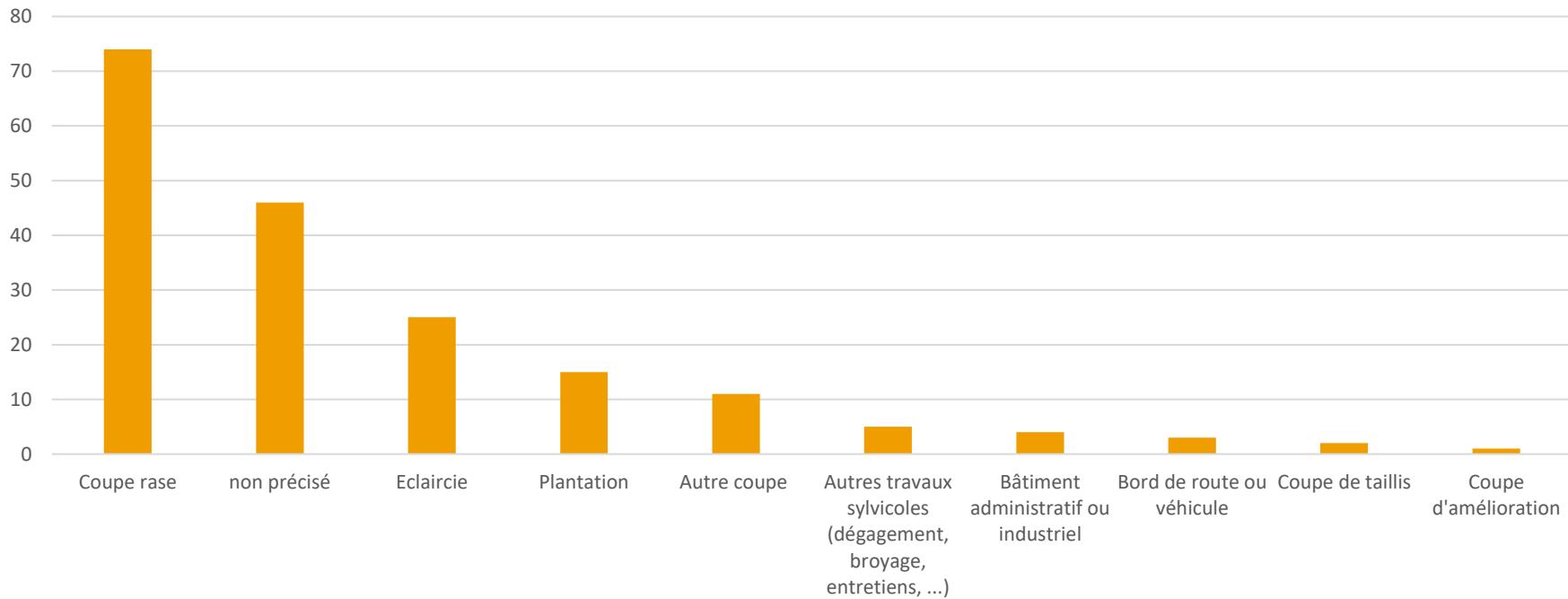
Des incidents qui visent principalement :

Les coupes rases, 40 %

Les éclaircies, 14 %

Ou les plantations, 8 %

Nombre d'incidents par type de chantier

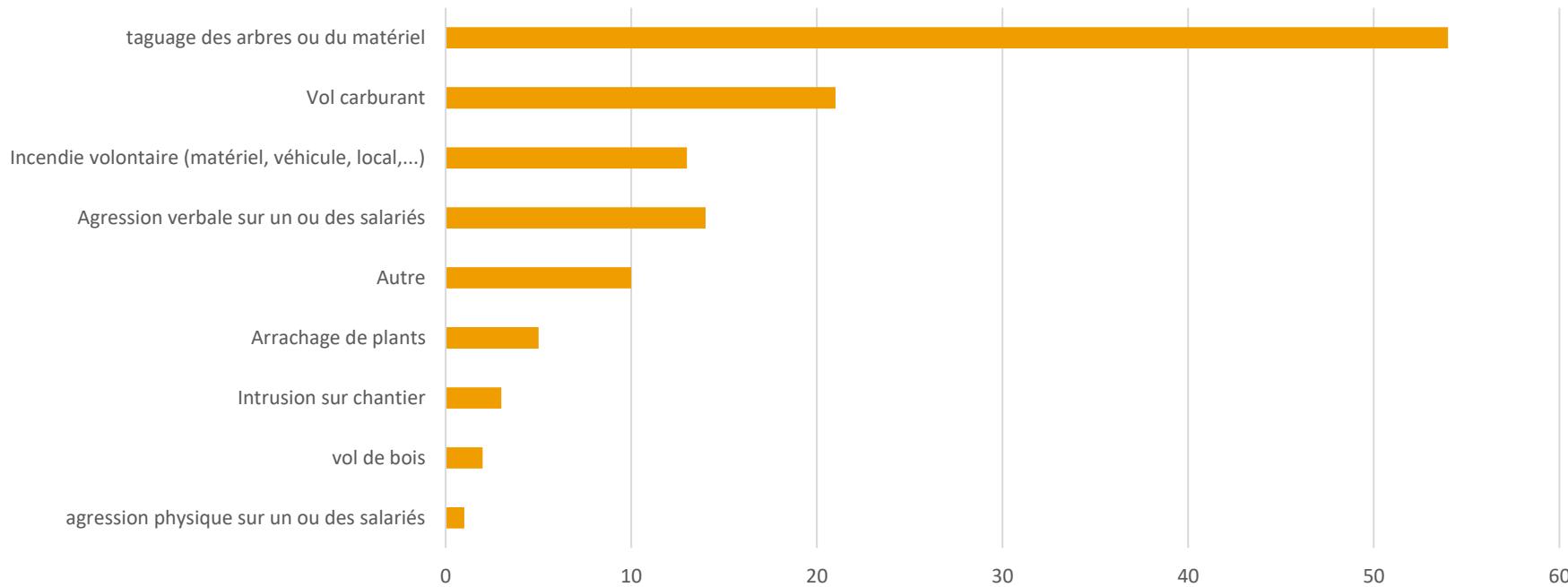


Suivi du vandalisme / résultats

Répartition par types d'agressions

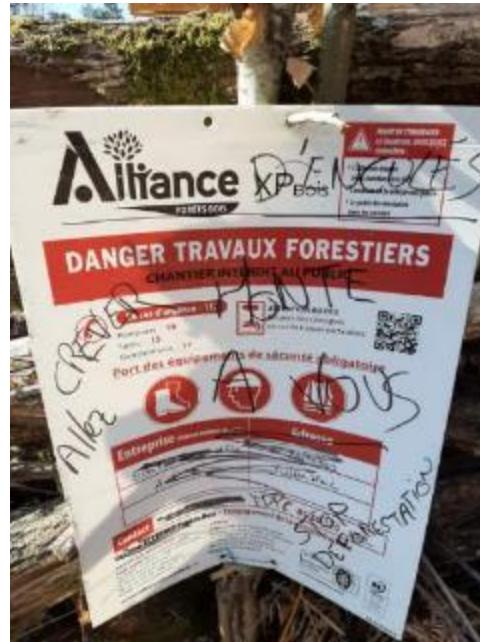
Principales incivilités : la détérioration de matériel (34%) juste devant les tags (29%) avec des impacts économiques importants notamment si l'on rajoute les 13 incendies volontaires (dernier en date, tracteur forestier incendié dans la Vienne le 1^{er} novembre).

Répartition par type d'incident



Quelques exemples

Tags, injures, menaces :



Machines incendiées :



